

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 septembre 2023

**Rapporteur :
Madame Forough-Léa
DADKHAH**

N° 24

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/10/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2023 (accusé de réception du 06/10/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Laboratoire LUBEM de l'UBO - Financement de la thèse de recherche DynaSpoki

Le conseil communautaire du 17 mars 2022 a validé le financement du programme de recherche Dynaspoki pour un montant de 16 000 € par an sur 3 ans. Il convient cependant de noter que ce montant annuel est erroné est qu'il est en fait de 16 540 € annuel sur 3 ans.

Depuis plusieurs années Quimper Bretagne Occidentale apporte son soutien à des programmes de recherche à travers des demandes de financement de thèses de doctorats. Quimper Bretagne Occidentale, sollicitée par le laboratoire LUBEM de l'UBO présent à l'IUT de Quimper a validé, en mars 2022, la participation de l'agglomération pour un montant annuel de 16 000 € sur 3 ans.

Pour rappel cette thèse cherche à identifier les conditions des procédés de fabrication ou des niches favorables à la sporulation, sur la base notamment d'indications temps/température; et par conséquent l'identification des conditions (temps, température, milieu) prévenant la formation de spores.

Il convient cependant d'acter que la participation de QBO, correspondant à 50 % du salaire du thésard, s'élève à 16 540 € et non pas 16 000 € par an.

Poste de dépense annuel	Région (ARED)	QBO	LUBEM
Allocation de recherche	16 540 €	16 540 €	0 €
Fonctionnement consommable, prestations, missions, diffusion	0 €	0 €	16 540€
Total/partenaire/3 ans	49620 €	49620 €	49 620 €

Monsieur David LESVENAN étant sorti de la salle (ne prenant part ni aux délibérations, ni au vote), après avoir délibéré (51 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de valider le principe de financement de la thèse DynaSpoki sur la base de 16 540 € par an sur 3 ans ;
- 2 - d'autoriser madame la présidente à signer la convention de financement.

La présente délibération retire et remplace la délibération n°9 du conseil communautaire du 17 mars 2022.